

Département des Bouches du Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République Française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2026_21 – OBJET : Renouvellement de l'abonnement LTE WAVE – Radios TLK 100/150

Le Maire de la Commune de LA FARE-LES-OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

RAPPELLE que les services municipaux sont équipés de terminaux radios TLK 100/150 utilisant la technologie LTE WAVE afin d'assurer la coordination opérationnelle et la sécurité des équipes municipales ;

INFORME que pour garantir la continuité du service et le maintien des communications professionnelles, il est nécessaire de renouveler l'abonnement LTE WAVE pour les 9 terminaux en service ;

DECIDE de signer avec la société ATOS Radiocom, 581 Chemin des Broutières – 84130 Le Pontet, le devis n° DE92600053 en date du 13 janvier 2026, portant sur le renouvellement d'un abonnement LTE WAVE pour une durée de 36 mois, pour un montant de 4 257,00 € HT soit 5 108,40 € TTC.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 2 mars 2026.

Le Maire,
Jérôme MARGILIAC

